



PRESENTATION ET REGLEMENTATION

Poursuivant sa réussite, l'action « **été sport** » qui vise à augmenter la pratique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le prolongement des stages ADEPS, **est reconduite en 2013**. Des moyens budgétaires sont réservés pour permettre de répondre aux demandes de stages organisés durant tout l'été (du lundi 24 juin au dimanche 22 septembre)

La subvention prévue encouragera les nouvelles initiatives des administrations communales, des centres sportifs locaux, des centres sportifs locaux intégrés, des asbl de gestion communale, des intercommunales ayant la promotion du sport dans les statuts et des clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue ou non par la Fédération Wallonie- Bruxelles.

L'attrait de proximité et un prix d'inscription démocratique à l'instar des tarifs des stages ADEPS, doivent en **permettre l'accès au plus grand nombre**.

La **qualité** de ces stages sera garantie par la nécessité de répondre aux critères repris ci-dessous :

➤ **Encadrement pédagogique** de qualité (Prof EP, étudiant EP ayant réussi 2 années, capacitaire pouvant justifier 5 ans d'encadrement sportif dans la discipline concernée ou Breveté homologué ADEPS). Le moniteur est pourvu du titre requis ou de la compétence dans la discipline programmée.

➤ Normes d'encadrement : à l'appréciation de l'organisateur en fonction de l'activité, du public et du contexte de travail, en accord avec l'avis pédagogique de l'inspecteur du CCS.

➤ Infrastructure et matériel sportifs conformes à la **sécurité**

➤ Respect et promotion de la charte éthique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

➤ Souscription à une assurance couvrant les stagiaires contre les risques en responsabilité civile et contre les accidents corporels qui surviendraient dans le cadre du stage.

➤ Accepter la visite contrôle d'un inspecteur ADEPS

Les stages pourront être organisés sur le territoire belge, pour tous les âges, dans toutes les disciplines sportives organisées par les fédérations reconnues ou reprises dans la brochure des stages ADEPS.

Les clubs sportifs proposent des stages dans leur discipline, les administrations communales et les CSL (I) font une demande pour plusieurs disciplines ou des activités multisports.

Le stage a une durée de 2 heures par jour minimum avec un minimum de 10 heures sur plusieurs jours de la semaine.

Le montant de la subvention, accordé sur base d'une convention établie entre Monsieur le Ministre des sports et le bénéficiaire et libérée par l'émission d'un avis favorable de l'inspecteur ADEPS est forfaitaire :

- **300 euros** pour un stage de demi-journées (2 heures d'activités sportives minimum par jour)
- **650 euros** pour des journées complètes (4 heures d'activités sportives min par jour et 20 heures min sur le stage)

Une **demande préalable** est introduite minimum 1 mois avant le début des activités via le formulaire de demande téléchargeable sur www.adepts.be (ou sur demande dans un Centre de Conseil du Sport)

Quatre stages par bénéficiaire feront l'objet d'une subvention. Par dérogation, lorsque la demande de subvention émane d'une administration communale, le nombre de dossiers admissibles se répartit comme suit :

- quatre pour les territoires de moins de 10.000 habitants,
- huit pour les territoires de 10 à 20.000 habitants
- douze pour les territoires de plus de 20.000 habitants.

Un stage supplémentaire est accepté s'il vise uniquement la participation des adultes.

Un rapport d'activités, selon le modèle établi par l'administration, démontrant la plus value apportée par le stage en termes de pratique sportive accompagnera la déclaration de créance et sera rentré pour le 30 septembre au plus tard.

Les stages seront annoncés par une affiche ou tout support établissant le partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. A cet effet, l'organisateur se rendra auprès d'un Centre de Conseil du Sport pour retirer un calicot à ramener à l'issue du stage.